

Nos références : COM035532 du 03/10/2022

Compte client : 05900944

Vos références : CDE DEV0181924 - VILLE DE MARTIGUES

Adresse de livraison

SI CONTACT
110 Rue Emilien Gautier

13290 Aix en Provence Cedex
France

Votre contact : DWI DW Pro interne
E-mail :
Tél : 04.42.90.16.04

Adresse de facturation

SI CONTACT
110 Rue Emilien Gautier

13290 Aix en Provence Cedex
France

N° TVA intra. client :

Nous avons déménagé depuis le mardi 19 avril 2022! Voici notre nouvelle adresse :
110 rue Emilien Gautier, ZAC de Lenfant, 13290 Aix-en-Provence.
Vos interlocuteurs ainsi que leurs coordonnées téléphoniques et email restent inchangés.

Référence	Désignation	Qté	PU HT	Montant HT	TVA
<u>BL N° 71378 du 25/01/2023</u>					
SENN 508754	EW-D 835-S SET (S4-7) - Ensemble vocal sans fil numérique. Comprend (1) émetteur main avec bouton de mute EW-D SKM-S, (1) tête micro MMD 835-1 (car N° Série : 54420001186	1	458,38	458,38	1
SENN 004645	A 1031-U - Antenne d'émission/réception, passive, omnidirectionnelle, connecteur BNC, filetage 3/8", 450-960 MHz	2	97,58	195,16	1
FOURNITURE	FOURNITURE DE MATERIEL	1	55,00	55,00	1
INSTALL/POSE INT	PRESTATIONS: ETUDE - PREPARATION - INSTALLATION - CONFIGURATION - POSE MATERIEL - TEST - PRISE EN MAIN RAPIDE UTILISATEUR	1	490,00	490,00	1
DEPLACEMENT Z1	DEPLACEMENT TECHNICIEN Z1	1	17,50	17,50	1
Sous-total BL : 1 216,04					

Code	Tx	Base HT	Montant TVA	Total HT	Total TVA
1	20,00	1 216,04	243,21	1 216,04 €	243,21 €

Conditions de règlement :	Echéance : 31/03/2023	Domiciliation DWPRO : SOCIETE GENERALE BIC : SOGEFRPP IBAN : FR76 30003 00050 00025712708 34	Total TTC	1 459,25 €
Virement à 45 jours fin de mois			Devise : EUR	Page 1/1

Les marchandises livrées demeurent notre entière propriété jusqu'au paiement intégral de leurs prix (Loi du 12.05.80). Pas d'escompte pour paiement anticipé, passé la date d'échéance, tout paiement différé entraîne l'application d'une pénalité de 3 fois le taux d'intérêt légal (Loi 2008-776 du 04/08/2008) ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros (Décret 2012-1115 du 02/10/2012)